



Contribution CGT Rapport groupe d'experts SMIC

Le 13 avril, en pleine pandémie, Emmanuel Macron a rendu hommage aux « deuxième ligne » c'est-à-dire à tous ceux qui ont fait tourner l'économie et la société derrière la première ligne des soignants, il a cité les : *« agriculteurs, enseignants, chauffeurs routiers, livreurs, électriciens, manutentionnaires, caissières, éboueurs, personnel de sécurité et de nettoyage, fonctionnaires, journalistes, travailleurs sociaux et tant d'autres. »*

Plus loin, il précise sa pensée en lien leur mission cruciale pour la société avec leur rémunération. Dans des mots très clairs : *« Il faudra nous rappeler aussi que notre pays tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal. « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. Ces mots, les Français les ont écrits il y a plus de deux cent ans. Nous devons aujourd'hui reprendre le flambeau et donner toute sa force à principe. »*

Invoquant ainsi la Révolution Française, fondatrice de la République, le président a clairement posé l'enjeu de la revalorisation des salaires de celles et ceux sans qui l'économie et la société sont paralysées. Ceux que nous, à la CGT, nous appelons les « premiers de corvée », clin d'œil aux premiers de cordée chers à Emmanuel Macron en 2017.

Il est rare que la CGT retrouve ses thématiques dans le discours macroniste. Ce jour du 13 avril, ce fut le cas. Mais, à la CGT, on aime répéter qu'il faut passer du dire au faire sans quoi les mots ne sont qu'une incantation creuse, avec comme seul objectif de distraire ou pire de mystifier la galerie.

Or, jusqu'à présent force est de constater que du point de vue des choix politiques gouvernementaux, le compte n'y est pas, loin s'en faut.

Le président a promis une prime qui porte son nom défiscalisée et exempte de cotisation. Non seulement cette prime n'est qu'un fusil à un seul coup là où le salaire tombe mensuellement, mais en plus elle n'a pas concerné tout le salariat vu qu'elle était soumise à la discrétion exclusive des patrons. Force est de constater que des millions de salariés n'ont pas vu la couleur du moindre centime de cette prime.

Mais le bilan des actions entreprises en lien avec les mots du président n'est pas seulement décevant : il est plein de contradiction étant donné que par la bouche de l'ancienne ministre du Travail, Mme Pénicaud, le gouvernement a considéré que les Accords de Performance collective étaient la réponse adéquate à la lutte contre le chômage. Ainsi le salaire devenait l'ennemi de l'emploi.

Nous considérons que si la parole présidentielle veut conserver un semblant de crédibilité, alors le gouvernement ne peut éluder une véritable augmentation du SMIC qui ne se contente pas d'un simple coup de pouce qui apparaîtrait comme dérisoire étant donnée le marasme social causé par la Covid 19.

En effet, avec l'activité partielle les salariés perdent 14 % de leur salaire net ; ainsi, ceux qui ont un salaire légèrement supérieur au SMIC se retrouvent également smicards.

Les files d'attente pour l'aide alimentaire augmente de façon très inquiétante. Le vendredi 30 octobre, premier jour de reconfinement, le SPF a ainsi fait sonner l'alarme en pointant que presque la moitié des personnes aidées par l'association depuis le 17 mars ne l'avaient jamais été auparavant.

Au-delà de la question centrale de l'aide aux populations précarisées dont le nombre explose, il y a aussi la nécessité de trouver les solutions adéquates pour surmonter la récession dont le choc arrivera au début de l'année 2021. Dès lors que 57 % du PIB dépend de la consommation des ménages, il est urgent de créer les conditions d'un sursaut de la consommation qui ne peut se faire sans une revalorisation conséquente du SMIC permettant, par effet domino, une dynamique haussière des salaires.

Nous ne nous étendrons pas sur la faisabilité de cette décision aussi impérative que salutaire.

A l'heure où de nombreuses firmes du CAC 40 ont décidé d'augmenter les dividendes de leurs actionnaires (Vivendi, Sanofi, Schneider Electric...) il apparaît évident que la crise n'est pas une réalité pour tout le monde et le gouvernement serait bien avisé de réorienter ses aides vers les petites et moyennes structures afin de leur permettre de faire face à la crise et à cette hausse du SMIC, en proposant des aides publiques conditionnées aux politiques d'emploi et de salaire et de norme environnementale. Plutôt que faire des chèques en blanc à des géants économiques qui engrangent l'argent public. Ainsi on passerait d'une logique d'un plan de relance reprenant les mêmes logiciels éculés à celle d'un plan de rupture seul apte à répondre aux enjeux du Jour d'après.

Aussi nous profitons de cette audience pour vous informer que le Smic actuel ne s'applique pas de la même manière selon les départements ou territoires.

En effet, au sein des 101 départements, à Mayotte, le niveau du Smic est inférieur de près de 150€ par mois sur le net à payer depuis 2018. Il s'agit donc, en urgence, de restituer le manque à gagner et de faire appliquer le Smic ainsi que les conventions collectives pour les grilles salariales de branche.

Concernant les travailleurs « dits de la deuxième ligne », la Ministre du Travail a indiqué qu'il va y avoir un travail de définition des métiers concernés à travers différents critères et celui des salaires en fait partie.

Comme on pouvait s'y attendre le patronat est vent debout contre un dispositif interprofessionnel et plaide pour des dispositions mises en œuvre au niveau des branches.

L'objectif du Gouvernement est d'aboutir à des dispositions dans les branches pour l'automne...2022 ! Autant dire qu'une augmentation significative du Smic sera la bienvenue en attendant d'hypothétiques dispositions dans les branches professionnelles.

Plutôt que de continuer des analyses par trop redondantes puisque ces dernières années nous avons envoyé et déployé toutes sortes d'argumentaires que vous n'avez jamais entendus, nous concluons notre intervention par le témoignage d'une salariée puisque les travailleuses et les travailleurs sont vus par la CGT comme les experts véritables de leur quotidien.

Ainsi, nous terminerons cette intervention par le vécu de Laetitia, aide à domicile dont le témoignage par vidéo vous sera envoyé en annexe de notre intervention écrite. Elle nous explique de pas être partie en vacances depuis deux ans, devoir se priver de la plupart des loisirs qui ne relèvent pas de l'aide sociale. Après vingt-trois ans d'ancienneté elle gagne 1 478 € et n'a aucun reste à vivre.

La moindre dépense imprévue la met en grande difficulté, puisqu'elle met des mois à s'en remettre du point de vue de son budget. Nous précisons que ce témoignage est obtenu après les annonces de la loi Ségur qui exclut les personnels du médico - social dont Laetitia fait partie.

Nous rajoutons un élément à notre intervention écrite en lien avec l'échange oral qui a eu lieu avec les experts. Ceux-ci nous ont affirmé que la situation de la France en Europe au regard des salaires en général et du SMIC en particulier était privilégiée. Nous le contestons non seulement en réitérant le fait que des

hausse des salaires minimum conséquentes avaient eu lieu entre 2018 et 2020 en Espagne, au Portugal ou en Allemagne. Mais aussi en rappelant que le Luxembourg, l'Irlande, les Pays Bas, la Belgique et l'Allemagne ont un salaire minimum supérieur à celui de l'Hexagone.

Montreuil, le 13 novembre 2020

Pour la CGT

Benjamin Amar et Boris Plazzi